

Médiation

La médiation

La médiation est un Mode Amiable de Résolution des Différends (MARD) qui permet aux parties de trouver, avec l'aide d'un tiers neutre, indépendant et impartial, le médiateur, une solution négociée et sur-mesure.

Médiation préventive / médiation de projet

- Vous vous engagez dans un projet collaboratif intra ou inter sociétés, une négociation de contrat de consortium, d'accord de R&D, de partenariats industriels ou technologiques, de contrats complexes ou internationaux, etc. ? Ce sont autant de situations où l'intervention d'un médiateur, tiers facilitateur, peut vous aider à faire converger les différents protagonistes au bénéfice du projet commun.
- Une médiation de projet permet d'optimiser votre investissement en temps et en argent.

Médiation conventionnelle

- Vous êtes dans une phase de négociation délicate, une phase de précontentieux ou une phase de contentieux déjà engagée ? Qu'elle soit prévue ou non par contrat, la médiation conventionnelle permet de traiter un différend en dehors de tout cadre judiciaire ou en parallèle d'une instance devant une juridiction ou un office de propriété industrielle, afin de rechercher une solution sur mesure qui convient à toutes les parties.
- Une médiation conventionnelle permet de se donner un maximum de chance de préserver une relation et d'éviter un contentieux judiciaire.

Médiation judiciaire

- Vous êtes assigné en justice et le juge a enjoint les parties à rencontrer un médiateur.
- La médiation judiciaire peut être une opportunité pour trouver une solution acceptable par toutes les parties sans intervention du juge, et ce quel que soit l'état d'avancement de la procédure judiciaire.
- Les parties ont la possibilité de proposer au juge le médiateur de leur choix.





Les avantages de la médiation :

- **Confidentialité** : toutes les parties ainsi que le médiateur sont soumis à la confidentialité.
- **Rapidité** : une résolution souvent rapide, de quelques semaines à quelques mois selon les besoins et impératifs des parties.
- **Maîtrise des coûts** : les coûts d'une médiation sont modestes par rapport aux enjeux financiers rencontrés en matière de propriété industrielle et innovation.
- **Souplesse et pragmatisme** : une médiation est une procédure agile qui s'adapte aux parties en vue de parvenir à une solution adaptée à leurs besoins.
- **Préservation des relations** : une médiation offre un cadre propice au maintien ou à la reprise de relations d'affaires.

Nos missions

Accompagnement d'une partie dans le cadre d'une médiation

- Nos équipes peuvent vous conseiller et vous assister dans toutes les étapes d'une médiation : opportunité d'entrer en médiation, signature de la convention d'entrée en médiation, préparation et accompagnement lors des réunions avec le médiateur et des réunions plénières, accompagnement lors de la formalisation de l'éventuel accord résultant de la médiation.

Intervention en tant que médiateur

- Nous avons au sein de nos équipes des médiateurs formés à la médiation pouvant intervenir dans tous les types de médiations : préventive / de projet, conventionnelle ou judiciaire.

N'hésitez pas à nous contacter

Pour de plus amples informations concernant la médiation et nos tarifs pour cette prestation, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

Paris

31-33 rue de la Baume
75008 PARIS
Tél : +33 1 45 26 36 90

Lyon

12 rue Boileau
69006 LYON
Tél : +33 4 72 69 84 30

Marseille

2 rue de Beausset
13001 MARSEILLE
Tél : +33 4 65 38 19 66

Grenoble

20 rue Durand Savoyat
38000 GRENOBLE
Tél : +33 4 56 24 03 94

Bordeaux

137 cours Victor Hugo
33000 BORDEAUX
Tél : +33 5 24 73 74 66

Rennes

Immeuble des 3 Soleils,
20 rue d'Isly,
35000 RENNES
Tél : +33 2 21 07 04 29

Saint-Étienne

Espace Fauriel, 35 rue
des frères Ponchardier
42100 SAINT-ETIENNE
Tél : +33 4 77 32 21 05

Lausanne

Suisse
Voie du Chariot 3
CH-1003 LAUSANNE
Tél : +41 21 560 55 98

Genève

Suisse
Rue du Commerce 4
CH-1204 GENÈVE
Tél : +41 22 819 18 43

Munich

Allemagne
Leopoldstrasse 244
DE-80807 MUNICH
Tél : +49 89 208 03 94 04